

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025

**OBJET : SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES SINISTREES DES CORBIERES**

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**PRESENTS** : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault - Dominique DARGUY

**EXCUSES** : ETCHETO Nathalie - LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Odette DIBON

La Maire expose que le mardi 5 août, un incendie d'une intensité exceptionnelle ravage le massif des Corbières, parcourant à ce jour plus de 17 000 hectares, impactant gravement 15 communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Elle explique que, face à ce drame, l'ADM64 a relayé le communiqué de l'Association des Maires de France appelant à la solidarité envers toutes les personnes et structures touchées, et informé toutes les communes de l'activation d'un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'Association des Maires de l'Aude, en accord avec la préfecture, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BARDOS tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes sinistrées des Corbières.

Elle propose au Conseil municipal que la commune de BARDOS contribue à l'élan de solidarité envers les communes touchées, en apportant une aide financière à hauteur de 1€ par habitant, soit 2 000€.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE** d'effectuer un don de 2 000€ sous forme de virement à l'Association des Maires de l'Aude ;
- PRÉCISE** que les crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2025 à l'article 65133 ;
- CHARGE** la Maire d'effectuer toute démarche en ce sens.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

